

ensemble de 57 documents, émanant de sa chancellerie de 1269 à 1275 ; M.L. Pardo Rodríguez, citant en exergue la *Partida II* du roi Alphonse X qui insiste sur la valeur du sceau et des chartes, mémoires du souverain, en fait une analyse diplomatique savante, qui éclaire une partie du gouvernement d'Alphonse X, dont le fils aîné héritier est le fondé de pouvoir depuis sa majorité. L'infant Fernando de la Cerda, éduqué par les intellectuels de la cour de son père, puis envoyé en apprentissage du pouvoir à León, Zamora, Oviedo, Santiago, également sur la frontière de l'émirat de Grenade, notamment à Cordoue, a suivi parfaitement, de ses 14 à 20 ans, les mesures paternelles, pour l'élaboration, la rédaction, la mise en forme, et bien sûr l'objectif, la destination, de ses chartes.

La chancellerie du prince n'a pas de titulaire officiel, ce qui est général dans les États ibériques du XIII<sup>e</sup> siècle, comme ailleurs en Occident. Mais le sceau secret du prince est dans la garde d'un notaire, qui dirige le bureau de la chancellerie. L'A. fait connaître les notaires, grands ecclésiastiques, prélats, de l'entourage d'Alphonse X et commis par lui à la formation de son fils, don Juan Alfonso et maître Fernando Martínez, et une douzaine de scribes, également ecclésiastiques, qui suivent partout l'infant et travaillent dans l'écriture, la forme, le scellement, la copie et l'enregistrement. Vingt documents sont élaborés de 1266 à 1273, tous les autres de 1273 à 1275, années de régence et de grande activité du prince. Trente-six documents sont gardés en original, les autres en copies insérées ou en cartulaires.

L'A. suit longuement la diplomatique et la paléographie de ces 57 documents conservés, leur forme externe, le support, la langue (quatre en latin pour les affaires internationales, les autres en castillan, qu'Alphonse X a voulu langue de chancellerie pour son royaume), les éléments du discours, la validation et l'apposition du sceau. Le prince possède deux sceaux de cire rouge portant l'écu de Castille et León traditionnel. L'A. élargit souvent son étude à la diplomatique internationale, à la sigillographie et à la paléographie générales. Elle conclut ce qu'elle développe dans l'ensemble, les actes du prince de la Cerda sont des facettes de la politique du roi Alphonse X. Après 30 photos de chartes et de sceaux, la collection diplomatique donne l'intégral des 57 documents analysés, concernant les affaires léonaises pour l'essentiel, affaires ecclésiastiques en majorité, authentications d'actes du roi Alphonse X pour la plupart. Les *Indices* des noms et des lieux, une bibliographie de 13 pages, font de cet ouvrage un très utile outil de diplomatique médiévale.

Béatrice LEROY

**Journée d'études anglo-normandes. Organisée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Palais de l'Institut, 20 juin 2008.** Actes édités par André CRÉPIN et Jean LECLANT, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2009 ; 1 vol. in-8°, 173 p. Prix : € 30,00 (Diff. De Boccard).

Organisée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, cette journée d'études a eu lieu au Palais de l'Institut à Paris, le 20 juin 2008. Les actes rassemblent six communications sur les huit prononcées : il manque les articles de J. Dor et D. Trotter, qui sont toutefois signalés dans la liste des discours prononcés par les participants (p. 171). Les communications sont toutes données en français, y compris celles des collègues britanniques, A. Butterfield et T. Hunt, tous deux éminents francisants. En dépit d'une coquille sur la 4<sup>e</sup> de couverture qui fait naître le grand romaniste P. Meyer

un siècle trop tard (en 1940 au lieu de 1840), ce beau volume est plein de surprises et de découvertes savantes qui méritent qu'on s'y attarde.

La discussion s'amorce dès le discours d'accueil de J. Leclant, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui n'hésite pas à déclarer que « le terme anglo-normand est contestable mais pratique » (p. 5). Passées les premières générations de francophones installés en Angleterre au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, il préférerait utiliser le terme « français insulaire » ou « français d'Angleterre ». Plusieurs orateurs font face à la difficulté de terminologie, certains (A. Butterfield, J.P. Pouzet) allant jusqu'à proposer « anglo-français » dans leur titre. Mais cette dernière expression – néologisme dans ce sens – possède sans doute des relents trop politiques et journalistiques (on parlerait, par exemple, d'un accord anglo-français) pour convenir à décrire un état de la langue médiévale. Certes, en anglais le seul terme couramment employé est *Anglo-Norman*, rendu incontournable par les publications de *The Anglo-Norman Text Society*, connues de tous les spécialistes. Mais si l'adjectif « anglo-normand » n'est pas accepté pour ce dialecte qui n'était, somme toute, qu'une variété régionale de français, pourquoi ne pas dire « le français anglo-normand », ce qui aurait le mérite d'éviter toute ambiguïté tout en maintenant l'usage de l'expression consacrée ?

T. Hunt, lui, ne se lance pas dans ce genre de débat, mais parle de l'un de ses domaines préférés, l'alchimie anglo-normande. Il explore notamment plusieurs manuscrits britanniques qui foisonnent de recettes médicales et extraits alchimiques, la ligne de démarcation entre les deux arts n'étant pas toujours bien claire à l'époque. Dans un article très touffu de 42 pages (développé à partir d'une communication nécessairement plus brève), J.P. Pouzet examine l'utilisation du français dans l'écriture religieuse anglaise entre la fin du XII<sup>e</sup> et la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Il présente des éléments pour une linguistique aréale vernaculaire, fondée sur une étude paléographique et dialectologique minutieuse.

J.C. Thiolier passe en revue tous les manuscrits associés à Pierre de Langtoft, chanoine augustin auteur d'une *Chronique* qu'on avait l'habitude de placer dans le lointain Yorkshire, afin de montrer qu'une partie au moins du texte (dont témoignent trois manuscrits) se situe au sud du Humber. Ce faisant, il examine de près plusieurs familles nobles, françaises et anglaises, durant le règne du roi Édouard I<sup>er</sup> (1272-1307). Il conclut que les historiographes anglais continuent à se servir du français jusqu'à la fin du Moyen Âge.

P. Ménard explore les mentalités médiévales d'après un recueil de proverbes à Cambridge (ms. Corpus Christi College 450). Même à travers des adages ordinaires répétant des banalités de la vie quotidienne, ou encore des maximes ou sentences se prêtant à différentes interprétations, il décèle plusieurs strates sociales (populaires, cléricales, etc.).

Enfin, A. Crépin, membre de l'Institut et organisateur de la journée, fait apparaître le pluriculturalisme de l'Angleterre durant le règne du roi Henri II Plantagenet (1154-1189), visible notamment dans le *Psautier d'Eadwine*, planches en couleur à l'appui. Ce manuscrit renferme la version gallicane des Psaumes et son commentaire en latin, ainsi que les versions romaine et hébraïque avec les gloses supralinéaires en anglais et en français, reflet du statut relatif des langues.